

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	26

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 8 février 2023**

Numéro Délibération	08/2023
date de mise en ligne	13 février 2023

Convocation transmise le 8 février 2023

objet de la délibération	Travaux communaux de maîtrise en énergie - Projet « Salle Teissier » - Demande de subvention auprès d'Hérault Energies
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-trois et le huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET - M. Max RASCALOU - Mme Cécile VEILLON - M. Jean Paul FINART - Mme Bérange VALLES - M. Laurent VIDAL - M. Jean IBANEZ - Mme Christine OLIVA - Mme Ghislaine BONNEFILLE - M. Jean-Claude SALAS - Mme Pascale LOCK - M. Laurent TEISSIER - M. Xavier COMBETTES - Mme Géraldine GROLIER - Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER - Mme Sylvie COSTA - Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO - M. Jérémy GARCIA - M. François BATOCHÉ - M. Naïl AOURRAË - M. Raymond HAREL - M. Pierre BARRE - M. Frédéric SARROUY - Mme Valérie BONIOL ALDIE.

**Représentés :** Mme Catherine ITIER - Pouvoir à Mme Pascale LOCK

**Excusés :** M. Lionel ESPEROU

**Absents :** M. Anthony PEROTTI - Mme Sabrina ELKHEITER

Mme Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul FINART rapporte l'affaire ;

Dans le contexte de crise actuelle, il est rappelé l'engagement de la commune d'une politique de sobriété énergétique passant par la réalisation de divers travaux au sein des bâtiments communaux de maîtrise en énergie, notamment en matière d'isolation.

Le projet de remplacement des menuiseries aluminium de la salle « Teissier » répond à cet objectif, et ces travaux sont à ce titre éligibles aux aides financières d'Hérault Energies.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- 1) de s'engager sur la réalisation et le coût hors taxe de ces travaux, à savoir : 23.196,00 € H.T.,
- 2) de solliciter l'aide financière la plus élevée possible d'Hérault Energies,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence son représentant, à signer tous actes et pièces relatifs à cette demande de concours financier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote :** Néant

**Abstentions :** Néant

**Contre :** Néant

**Pour :** 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une copie est :

= Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

= Mise en ligne